Temps ordinaire - 19e Semaine: Mercredi

Texte de l'Évangile (*Mt* 18,15-20): «Si ton frère a commis un péché, va lui parler seul à seul et montre-lui sa faute. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi une ou deux personnes afin que toute l'affaire soit réglée sur la parole de deux ou trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à la communauté de l'Église; s'il refuse encore d'écouter l'Église, considère-le comme un païen et un publicain. Amen, je vous le dis: tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. Encore une fois, je vous le dis: si deux d'entre vous sur la terre se mettent d'accord pour demander quelque chose, ils l'obtiendront de mon Père qui est aux cieux. Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux».

«Si ton frère a commis un péché, va lui parler seul à seul et montre-lui sa faute (…).Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux»

Abbé Pedro-José YNARAJA i Díaz
(El Montanyà, Barcelona, Espagne)

Aujourd'hui, dans ce bref passage de l'Évangile, le Seigneur nous enseigne trois importantes manières d'agir, souvent méconnues.

Compréhension et avertissement de l'ami ou du collègue. Lui faire voir, dans l'intimité («seul à seul»), avec clarté («montre-lui sa faute»), son erreur pour qu'il rectifie le cours de sa vie. Si cette démarche n'a pas abouti, demander l'aide d'un ami. Et si, même ainsi, l'on n'obtient pas sa conversion et que son péché est source de scandale, ne pas hésiter à le dénoncer publiquement : lettre au directeur d'un journal, manifestation, écriteau. Cette façon d'agir prend, pour qui l'exerce, la forme d'un devoir ; elle est souvent coûteuse et difficile. Il est plus facile de choisir ce que nous appelons faussement la “charité chrétienne”, qui n'est au fond que pure échappatoire, commodité, lâcheté, fausse tolérance. «La même peine est réservée à ceux qui font le mal et à ceux qui y consentent» (saint Bernard).

Tout chrétien a le droit de solliciter des prêtres le pardon de Dieu et de son Église. Un psychologue peut parfois apaiser son âme et un psychiatre, par un acte médical, parvenir à vaincre un trouble endogène. Ces deux choses sont très utiles, mais elles sont parfois insuffisantes. Dieu seul est capable de pardonner, d'effacer, d'oublier, d'anéantir le péché personnel en le pulvérisant. Seule son Église lie et délie sur la terre comme au Ciel, pour permettre à chacun de jouir de la paix intérieure et de commencer à être heureux.

Dans les mains et les paroles du prêtre se trouve le privilège de prendre le pain, de rendre Jésus-Eucharistie réellement présent et d'en faire notre nourriture. Tout disciple du Royaume peut s'unir à un autre, mieux encore à beaucoup d'autres, pour avec ferveur, Foi, courage et Espérance, se submerger dans ce monde et le convertir en véritable corps du Jésus-Mystique. Et, en sa compagnie, accourir à Dieu le Père, qui écoutera nos suppliques car son Fils s'y est engagé: «Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux» (Mt 18,20).

Pensées pour l'évangile d'aujourd'hui

- « Dans le silence Il nous écoute ; dans le silence Il parle à l'âme et dans le silence nous écoutons sa voix » (Sainte Thérèse de Calcutta)

- « La foi n'est pas seulement un choix individuel. De par sa nature même, elle est ouverte à "nous", elle se produit toujours dans la communion de l'Eglise » (François)

- « "Le Christ Jésus qui est mort, qui est ressuscité, qui est à la droite de Dieu, qui intercède pour nous" (Rm 8,34), est présent de multiples manières à son Eglise : dans sa Parole, dans la prière de son Eglise, "Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom" (Mt 18,20), dans les pauvres, les malades, les prisonniers, dans ses sacrements dont Il est l'auteur [...] » (Catéchisme de l'Eglise Catholique, n° 1.373)